



DÉCOURAGEZ LES CAMBRIOLEURS !

Protégez bien votre domicile

- Verrouillez toujours vos portes et fenêtres lorsque vous vous absentez, ne serait-ce que pour quelques minutes.
- Installez un judas pour vérifier l'identité de la personne qui frappe à la porte.
- Méfiez-vous des verrous à chaînes : une fois ouverte, le verrou se rompt facilement avec un bon élan.
- Préférez la clôture grillagée ou à claire-voie qui permettra de voir ce qui se passe chez vous.
- Munissez vos systèmes d'alarme d'une source d'énergie auxiliaire afin de pas être à la merci d'une panne d'électricité.
- Informez le propriétaire de l'importance de connaître ces mesures de sécurité.
- Donnez l'air habité à votre domicile en votre absence. Confiez vos clés à des voisins connus et fiables qui pourront allumer ou éteindre des lampes, ouvrir et fermer la radio ou des rideaux ou arroser les plantes.
- Faites ramasser les circulaires, les journaux et votre courrier par une personne fiable pendant une absence prolongée. D'ailleurs, vous pouvez utiliser le service de retenue du courrier offert par Postes Canada, surtout si vous attendez des chèques durant cette période.

Marquez vos biens

- Identifiez tous vos biens : appareils audiovisuels, disques compacts... Ils sont très convoités par les voleurs. Marqués, ils deviennent invendables chez les brocanteurs et prêteurs sur gages.

À l'aide d'un burin disponible dans votre poste de quartier ou d'un crayon à l'encre indélébile, vous pouvez inscrire directement sur la pochette ainsi que sur la surface non gravée du disque, votre numéro personnalisé composé de votre code postal et de votre numéro civique.

Participez à nos programmes de prévention

SURVEILLANCE DE QUARTIER

Unissez vos efforts à ceux de vos voisins. En adhérant au programme de surveillance de quartier, vous apprendrez à être à l'affût de toute activité suspecte dans votre quartier.

LA VISITE SÉCURITAIRE

Faites évaluer gratuitement les faiblesses de protection de votre domicile et recevez des conseils en vue d'améliorer votre sécurité.



DÉTECTEZ ET SIGNALEZ TOUTE ACTIVITÉ SUSPECTE

Vous voyez quelqu'un :

- circuler en véhicule dans le secteur sans destination précise ;
- flâner dans une cour arrière ou dans une ruelle ;
- faire le guet devant une résidence ;
- faire du porte-à-porte et regarder par les fenêtres ;
- sonner à votre porte et demander une personne inconnue.

Vous remarquez :

- du mouvement dans un domicile ;
- une porte forcée ou encore ouverte depuis un certain temps sans raison ;
- un bruit de vitre brisée ;
- du bruit inhabituel chez un voisin ;
- de la marchandise que l'on entre et sort régulièrement d'un même endroit.

Vous constatez :

- que vous êtes victime de vol.

COMPOSEZ SANS TARDER LE

9-1-1

VOS BIENS SONT-ILS EN SÉCURITÉ ?



Ce petit guide pratique est un outil de référence qui pourrait augmenter votre sentiment de sécurité.

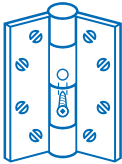


RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

En fonction de votre lieu de résidence, les risques de cambriolage augmentent si vous facilitez la tâche aux criminels et leur laissez comprendre qu'il est facile de pénétrer dans votre domicile. Ce petit guide pratique contient quelques trucs simples de prévention qui vous orienteront dans votre propre visite sécuritaire de votre maison.

Complétez cette grille... et vous augmenterez votre sécurité.

Oui Non LES PORTES

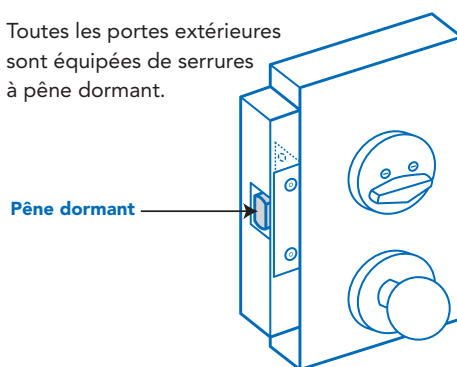
- Les cadres de porte sont renforcés à l'aide d'une plaque de métal à la hauteur de la serrure.
- Il y a un espace entre la porte et le cadre de porte.
- Les portes extérieures sont pleines en bois et recouvertes de métal. Elles ne peuvent être percées ou enfoncées.
- Les charnières visibles de l'extérieur sont munies d'une petite vis empêchant le goujon de s'enlever. 
- Les portes coulissantes sont munies d'une plaque, d'une vis ou d'une barre empêchant celles-ci d'être soulevées ou retirées.
- La porte qui relie le garage à la maison est aussi solide que les portes extérieures et munie des mêmes dispositifs de sécurité.
- La porte du garage est fermée. En cas d'absence prolongée, le rail de glissement est cadenassé.

Oui Non LES FENÊTRES

- Le cadre de la fenêtre est solide et non fissuré.
- La serrure de la fenêtre est en bon état et fonctionnelle.
- Les fenêtres du sous-sol sont munies de grilles pouvant être facilement ouvertes de l'intérieur.
- Toutes les fenêtres faciles d'accès de l'extérieur sont munies d'un dispositif de fermeture et de verrouillage.

Oui Non LES SERRURES

- La serrure est solidement fixée à la porte.
- Immédiatement après votre emménagement, vous changez les serrures de la maison.
- Toutes les portes extérieures sont équipées de serrures à pêne dormant.



Oui Non L'ÉCLAIRAGE

- Votre domicile est muni d'un système d'allumage à minuterie lui donnant un air habité.
- Le détecteur de mouvement est fonctionnel.
- Tous les accès à votre domicile sont bien éclairés.

Oui Non LE TOIT

- Les ouvertures, les canaux de ventilation, les puits de lumière du toit sont adéquatement protégés.
- Les dispositifs d'accès au toit sont inaccessibles.

Oui Non LE PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR

- Les portes et les fenêtres sont dissimulées par des obstacles (arbustes, buissons, clôtures).
- Aucun débris ne se trouve près des fenêtres, des portes ou des clôtures.
- Les échelles, outils et autres objets dont un cambrioleur pourrait se servir pour s'introduire dans votre domicile sont inaccessibles.
- L'adresse civique de votre domicile est bien visible à l'avant ainsi qu'à l'arrière.

Oui Non LES ALARMES

- Votre résidence est munie d'un système d'alarme approprié.
- Vous vérifiez régulièrement le fonctionnement du système d'alarme.
- Des autocollants dans les portes et les fenêtres indiquent que votre domicile est protégé par un système d'alarme.

VOUS AVEZ COMPLÉTÉ VOTRE PROPRE VISITE SÉCURITAIRE DE VOTRE DOMICILE, MAIS...

- Vous avez coché quelques cases qui n'étaient pas ombragées, cela signifie que la protection de votre domicile présente des faiblesses,
- Vous n'êtes toujours pas convaincu que votre domicile est réellement protégé,
- Vous avez d'autres questions concernant la protection de votre domicile,
- Vous désirez connaître des moyens de protéger davantage...

Les policiers du Service de police de la Ville de Montréal sont à votre disposition pour effectuer une visite sécuritaire complémentaire de votre domicile. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de prévention, sur ces conseils ou pour prendre un rendez-vous, vous pouvez communiquer avec votre poste de quartier.